

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 02837

Numéro SIREN : 795 251 610

Nom ou dénomination : A.R.P3

Ce dépôt a été enregistré le 02/10/2018 sous le numéro de dépôt B2018/027275

Désignation de l'entreprise : ARP3		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 106 AVENUE TOLOSANE		Durée de l'exercice précédent* 12	
Numéro SIRET* 7 9 5 2 5 1 6 1 0 0 0 0 3 1		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le 13 11 22 01 17	
		N-1 13 11 22 01 16	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	AC
Frais de développement *		CK	CQ
Concessions, brevets et droits similaires		AF	AG
Fonds commercial (1)		AH	AI
Autres immobilisations incorporelles		AJ	AK
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	AM
Terrains		AN	AO
Constructions		AP	AP
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	AS
Autres immobilisations corporelles		AT	18 295 AU 4 788 13 507 15 186
Immobilisations en cours		AV	AW
Avances et acomptes		AX	AY
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	CT
Autres participations		CU	CV
Créances rattachées à des participations		BB	BC
Autres titres immobilisés		BD	BE
Prêts		BF	BG
Autres immobilisations financières*		BH	BI
TOTAL (II)		BJ	18 295 BK 4 788 13 507 15 186
Matières premières, approvisionnements		BL	BM
En cours de production de biens		BN	BO
En cours de production de services		BP	BQ
Produits intermédiaires et finis		BR	BS
Marchandises		BT	BU
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	BW
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	855 490 BY 855 490 1 152 387
Autres créances (3)		BZ	3 506 631 CA 3 506 631 2 326 243
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	CC
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	CE
Disponibilités		CF	CG
Charges constatées d'avance (3)*		CH	111 664 CI 111 664 52 836
TOTAL (III)		CJ	4 473 785 CK 4 473 785 3 531 466
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	4 492 080 1A 4 788 4 487 292 3 546 652
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP
Clause de réserve de propriété *		Stocks :	(3) Part à plus d'un an : CR
Immobilisations :			Créances :

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

COMPTES DE RENDRE

Désignation de l'entreprise : ARP3

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :50...000.....)	DA	50 000	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	5 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	14 402	(308 678)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	32 215	328 080
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	101 616	69 402
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	20 000	20 000
	Provisions pour charges	DQ	468 621	425 090
	TOTAL (III)	DR	488 621	445 090
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	4 501	31 539
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	176	176
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 522 827	1 246 516
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 697 694	1 700 274
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	671 856	53 654
	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	3 897 055	3 032 160
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4 487 292	3 546 652
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 897 055	3 032 160
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	2 885	30 880

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : ARP3

Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC		
	Production vendue { biens* services*	FD		FE	FF		
		FG	8 621 341	FH	FI	8 621 341	10 351 497
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	8 621 341	FK	FL	8 621 341	10 351 497
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	26 351	20 649
	Autres produits (1) (11)				FQ	1 151	3
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	8 648 843	10 372 149
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	3 362 365	4 804 464
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	154 227	205 548
	Salaires et traitements*				FY	3 492 732	3 525 957
	Charges sociales (10)				FZ	1 287 591	1 298 273
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions			GA	1 679	2 385
					GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	46 203	125 100
	Autres charges (12)				GE	384	4
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	8 345 181	9 961 731
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	303 662	410 417
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
	Total des produits financiers (V)				GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	8 475	9 163
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
	Total des charges financières (VI)				GU	8 475	9 163
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(8 475)	(9 163)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	295 187	401 254

Désignation de l'entreprise : ARP3

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	262 972	73 174	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	262 972	73 174	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(262 972)	(73 174)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK			
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)		HL	8 648 843	10 372 149	
TOTAL DES CHARGES (III + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	8 616 628	10 044 068	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	32 215	328 080	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	HY			
		IG			
	(3) Dont {	HP			
		HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	8 475	9 163	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	23 679	20 649	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
CH EXCEPT CLIENTS DOUTEUX		262 972			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X
Informations complémentaires (CICE)	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Disponibilités en Euros	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation du chiffre d'affaires	X
Ventilation de l'effectif moyen	X
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	X
Honoraires des commissaires aux comptes	X
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	X
Identité des sociétés mères consolidant les comptes	X
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	X
Transferts de charges	X
Résultats financiers des cinq derniers exercices	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Provisions pour risques et charges :

Une provision est constituée lorsque la société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Les provisions à fin décembre 2017 ont été estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables.

Les autres provisions pour risques et charges correspondent aux litiges sociaux en cours.

Variations des capitaux propres :

- Capitaux Propres à l'ouverture : 69 402
- Augmentation de Capital : 0
- Distribution de dividendes : 0
- Résultat de l'exercice : 32 215
- Capitaux Propres à la clôture : 101 616

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Intégration fiscale :

La société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par la société ALYZIA HOLDING société immatriculée en France à Bobigny sous le RCS 552 134 975 depuis le 1er janvier 2012.

La convention d'intégration fiscale conclue avec ALYZIA HOLDING prévoit que la filiale calcule et comptabilise sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et règle sa dette d'impôt à ALYZIA HOLDING, société tête de Groupe.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 184 361 €. La société a demandé un préfinancement à BPI au titre de ce mécanisme.

Le préfinancement est réglé directement à Alyzia Holding. La société a décidé d'affecter ce crédit d'impôt au soutien de l'investissement, à la recherche et à l'innovation, ainsi qu'au développement de l'emploi.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	10.0000	5 000			5 000

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	455 355
Autres créances	102 236
Total	557 591

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 616
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 025 409
Dettes fiscales et sociales	1 384 665
Autres dettes	671 856
Total	3 083 546

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	111 664
Total	111 664

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

La société est engagée dans des contrats commerciaux avec des sociétés du groupe 3S/Alyzia, contrats dans le cadre desquels elle est client ou fournisseur. Ces contrats étant exclus de la liste des transactions liées notamment car conclus à des conditions normales de marché la société n'a pas à en donner le détail.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
PRESTATIONS ASSISTANCE EN ESCALE	8 621 341
Total	8 621 341

Répartition par secteur géographique	Montant
FRANCE	8 621 341
Total	8 621 341

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	3
Agents de maîtrise et techniciens	7
Ouvriers	79
Total	89

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	8 475	
Dont entreprises liées	8 475	

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 8 010 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 8 010.00€

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

Pour la clôture 2017 il a été décidé de retenir une provision pour les personnes dont le départ à la retraite est prévu dans les 12 prochaines années. Cette période de 12 ans correspond à la durée maximale estimée des renouvellements de contrat, étant entendu que le nouveau bénéficiaire du contrat reprend les engagements de retraite lorsqu'il reprend les salariés. Cette évolution méthodologique fait suite à la disparition du contrat liant Alyzia à Aéroports de Paris.

Une provision pour retraite d'un montant de 459 985€ est constituée, cette provision a été calculée par un actuair indépendant.

La société applique la méthode générale.

La provision pour médailles de travail d'un montant de 8 636€ est estimée par ce même actuair.

Les évaluations réalisées décrivent les passifs sociaux de la société. Elles comprennent la valeur actuelle probable des prestations futures à la date d'évaluation, la dette actuarielle à la date d'évaluation.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	40 003
60 à 64 ans	1 à 5 ans	16 306
52 à 59 ans	6 à 13 ans	403 676
moins de 52 ans	plus de 13 ans	
Engagement total		459 985

Hypothèses de calculs retenues

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer les obligations sont :

- Taux de revalorisation des salaires (y compris inflation) : 2%
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux d'actualisation : 2%
- Taux charges sociales : 40%
- Table de mortalité : table INSEE 2017

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
G3S	SAS	11 000 000	106 AVENUE TOLOSANE 31520 RAMONVILLE ST AGNE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Charges exceptionnelles		
- CH EXCEPTIONNELLE CLIENTS DOUTEUX	262 972	67180000
Total	262 972	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
REFACTURATIONS FORMATIONS	7 084
REMBOURSEMENT FONGECIF/CPAM	2 961
REMBOURSEMENT CVAE	13 633
Total	23 678

A.R.P3
Société par actions simplifiée au capital de 50 000 Euros
Siège social : 106 Avenue Tolosane
31520 RAMONVILLE SAINT-AGNE
R.C.S. TOULOUSE B 795 251 610

AGOA DU 29 JUIN 2018
COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

AFFECTATION DU RESULTAT

TROISIEME DECISION - Affectation du résultat

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 qui s'élève à 32 215 Euros de la manière suivante :

- la réserve légale étant entièrement dotée, en totalité au compte « Report à Nouveau » créateur qui passe ainsi de 14 402 Euros à 46 617 Euros.

QUATRIEME DECISION - Déclaration au titre de l'article 243 bis du Code général des impôts

L'associée unique déclare, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois précédents exercices.

Pour copie certifiée conforme.

Le Président :
Méril SELLAN



RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article 19 des statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de l'activité de notre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice ainsi que l'affectation de son résultat.

Le Commissaire aux Comptes a reçu toutes les informations nécessaires à la réalisation de ses diligences et à l'émission de son rapport.

I – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Nous vous rappelons que notre société exerce des activités d'assistance aéroportuaire, la formation, le nettoyage et les services généraux aux entreprises. Les activités de transport des passagers et équipages, dans et hors secteur aéroportuaire, transport des passagers par cars dans et hors zone aéroportuaire, transport et livraison bagages dans et hors zone aéroportuaire, et actuellement sur l'aéroport CDG de Roissy T3.

Les produits d'exploitation ont diminué au cours de l'année écoulé. Cette situation est consécutive à la diminution de l'activité sur le Terminal 3 de CDG où notre société évolue.

Cette baisse est consécutive à l'arrêt de différentes compagnies aériennes et une activité saisonnière en retrait par rapport à l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation ont été ajustées à la baisse, les charges de personnels sont restées stables malgré la diminution du volume d'activité.

Ces éléments ont impacté le résultat d'exploitation qui affiche une performance inférieure à l'année précédente.

II – PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX

Les comptes sociaux qui vous sont présentés ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation actuellement en vigueur.

MS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

- Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 8 621 341 Euros contre 10 351 497 Euros au titre de l'exercice précédent,
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 8 648 843 Euros contre 10 372 149 Euros au titre de l'exercice précédent,
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 8 345 181 Euros contre 9 961 731 Euros au titre de l'exercice précédent,
- Le résultat d'exploitation ressort à 303 662 Euros contre 410 417 Euros au titre de l'exercice précédent,
- Le montant des traitements et salaires s'élève à 3 492 732 Euros contre 3 525 957 Euros au titre de l'exercice précédent,
- Le montant des charges sociales s'élève à 1 287 591 Euros contre 1 298 273 Euros au titre de l'exercice précédent. Ce montant prend en compte le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi pour un montant de 184 361 Euros.

La société a décidé d'affecter ce crédit d'impôt au soutien de l'investissement, à la recherche et à l'innovation ainsi qu'au développement de l'emploi

L'intéressement des salariés est de 48 562 Euros.

Il est précisé que la société a supporté des dépenses de travail intérimaire pour un montant de 759 120 Euros.

Compte tenu d'un résultat financier de (8 475) Euros, contre (9 163) Euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 295 187 Euros contre 401 254 Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de (262 972) Euros, de l'impôt sur les bénéfices de 0 Euro, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 se solde par un bénéfice de 32 215 Euros contre un bénéfice de 328 080 Euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2017, le total du bilan de la société s'élevait à 4 487 292 Euros contre 3 546 652 Euros pour l'exercice précédent.

III – FILIALES, PARTICIPATIONS, SOCIETES CONTROLEES

La société ne possède pas de filiale, n'a pas de participation dans une autre société et ne contrôle aucune société.

Nous vous rappelons que notre société est contrôlée par la société ALYZIA.

MS

IV – ACTIONNARIAT DES SALARIES

Afin de se conformer aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, vous aurez à vous prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital effectuée dans les conditions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Il vous est précisé que ce projet de résolution est obligatoire – sa non-présentation est sanctionnée par une nullité alors même que notre société n'est pas, à ce jour, dotée d'un plan d'épargne d'entreprise.

Nous vous proposons, dans cette résolution, de fixer à un maximum de 1.500 euros le montant de l'augmentation de capital pouvant intervenir à ce titre et, il vous sera demandé de renoncer expressément à votre droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles au bénéfice des salariés adhérents au PEE qui devrait alors être institué par la société.

Il vous sera demandé de confier au président le soin de mettre en œuvre ladite résolution.

L'autorisation ainsi donnée serait valable pour une durée de 18 mois à compter de la décision de l'assemblée.

Nous rappelons que ce projet de résolution est présenté pour se conformer à la loi.

V – MENTION DES SUCCURSALES EXISTANTES

Conformément aux dispositions légales, nous vous informons que notre société n'a pas de succursale.

VI – INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes de la société à l'égard de ses fournisseurs par date d'échéance en annexe du présent rapport.

VII – ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Nous vous informons qu'aucun événement important n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

VIII – ÉVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVE D'AVENIR

Notre société doit poursuivre l'optimisation des ressources nécessaires à la réalisation des prestations confiées par nos clients.

115

L'adaptabilité de nos moyens aux variations saisonnières d'activité permettrons à notre société d'établir les bases solides pour favoriser son développement sur les prochaines années.

IX – MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE PREVENTION DE LA CORRUPTION

Notre société mère, la société G3S-ALYZIA, a mis en place un dispositif de prévention de la corruption.

Ce dispositif étant conçu pour s'appliquer à la société G3S-ALYZIA ainsi qu'à l'ensemble de ses filiales, notre société est dispensée de la mise en place, à son niveau, d'un dispositif indépendant.

Le dispositif mis en place par la société G3S et depuis juillet 2017, la société G3S-ALYZIA, en sa qualité de nouvelle société-mère, comprend les mesures ci-dessous.

- signature d'une charte interne éthique et adhésion du Groupe 3S-ALYZIA au Global Compact des Nations Unies,
- signature d'une charte externe Achat RSE Fournisseurs.

Les deux chartes portant la lutte contre la corruption par l'éthique des pratiques ; le respect des normes du travail par la lutte contre le travail forcé, l'abolition du travail des enfants, le respect du principe de non-discrimination, le respect de la liberté syndicale, la protection de la santé et de la sécurité, la durée du travail et le niveau de rémunération ; et la protection de l'environnement par le respect de la réglementation environnementale, le management environnemental et la diminution des impacts sur l'environnement.

Mise en place :

- d'un code de conduite définissant et illustrant les comportements à proscrire comme étant susceptibles de caractériser des faits de corruption ou de trafic d'influence,
- d'un dispositif d'alerte interne afin de recueillir les signalements de salariés relatif aux violations du code de conduite,
- d'une cartographie des risques, prenant la forme d'une documentation régulièrement actualisée et destinée à identifier, analyser et hiérarchiser les risques d'exposition du groupe à des sollicitations externes aux fins de corruption en fonction notamment des secteurs d'activité et des zones géographiques dans lesquels le groupe exerce ses activités,
- d'une procédure de gestion des tiers pour évaluer les risques provenant de tiers afin de les évaluer avant d'entrer en relation professionnelle avec eux,
- de procédures de contrôles comptables, afin de s'assurer que les livres et comptes du groupe ne sont pas utilisés pour masquer des faits de corruption ou de trafic d'influence,
- d'un dispositif de formation afin de sensibiliser les collaborateurs du groupe,

MS

- d'un dispositif de contrôle et d'évaluation interne périodique afin de contrôler et d'évaluer l'efficacité des procédures mises en place et le cas échéant suivant la pratique, de les adapter.

X – MESURES DE LUTE CONTRE L'EVASION FISCALE – OBLIGATION D'IDENTIFICATION DU BENEFICIAIRE EFFECTIF

Nous vous informons que conformément à l'article L 561-46 du Code monétaire et financier, notre société est soumise, depuis le 31 mars 2018, à l'obligation d'identification des bénéficiaires effectifs.

Notre société, au titre de cette obligation, est tenue de communiquer au greffier du tribunal de commerce un certain nombre d'informations. La déclaration a été faite au greffe du tribunal de commerce de Toulouse le 7 février 2018.

XI – APPROBATION DES COMPTES ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 faisant ressortir un bénéfice de 32 215 Euros.

Le résultat de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 est un bénéfice de 32 215 Euros que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- la réserve légale étant entièrement dotée, en totalité au compte « Report à Nouveau » créditeur qui passerait ainsi de 14 402 Euros à 46 617 Euros.

XII – DIVIDENDES DISTRIBUES ANTERIEUREMENT

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que nous n'avons procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois précédents exercices.

XIII – DEPENSES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39 -4 et 5, dudit code, s'élève à 60 902 Euros au titre de l'exercice et que l'impôt supporté à ce titre est de 20 298,64 Euros.

XIV – ACTIVITES DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La société n'a effectué aucune activité en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice.

MS

XV – PRETS DE TRESORERIE INTERENTREPRISES

Au cours de l'exercice écoulé, aucun prêt de trésorerie interentreprises n'a été concédé par votre société.

XVI – RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nous vous informons que le tableau prévu à l'article R. 225-102 , alinéa 2, du Code de commerce, faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices, a été annexé au présent rapport.

XVII – CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE, DENOMMEES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous signalons qu'aucune convention prévue à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue lors de l'exercice écoulé.

XVIII – QUITUS A VOTRE PRESIDENT

Nous vous demandons de donner quitus de sa gestion à votre Président au titre de l'exercice sous examen clos le 31 décembre 2017.

XIX – INFORMATIONS PORTANT SUR LES CONDITIONS DE REPRISE D'UNE SOCIETE PAR SES SALARIES ET SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DE LA SOCIETE CONCERNANT LA DETENTION DE SON CAPITAL

Nous vous rappelons que l'assemblée générale ordinaire annuelle doit dorénavant constater que l'obligation relative à l'organisation des deux informations triennales aux salariés de la société sur les sujets suivants a été respectée :

- les conditions juridiques, les avantages et les difficultés de la reprise d'une société par ses salariés et les aides dont ils peuvent bénéficier ;
- les orientations générales de l'entreprise relatives à la détention de son capital notamment sur le contexte et les conditions d'une cession de celle-ci et, le cas échéant, sur le contexte et les conditions d'un changement capitalistique substantiel.

Ces informations doivent indiquer :

- les principales étapes d'un projet de reprise d'une société, en précisant les avantages et les difficultés pour les salariés et pour le cédant ;
- une liste d'organismes pouvant fournir un accompagnement, des conseils ou une formation en matière de reprise d'une société par les salariés ;

NS

- les éléments généraux relatifs aux aspects juridiques de la reprise d'une société par les salariés, en précisant les avantages et les difficultés pour les salariés et pour le cédant ;
- les éléments généraux en matière de dispositifs d'aide financière et d'accompagnement pour la reprise d'une société par les salariés ;
- une information générale sur les principaux critères de valorisation de la société, ainsi que sur la structure de son capital et son évolution prévisible ;
- le cas échéant, une information générale sur le contexte et les conditions d'une opération capitalistique concernant la société et ouverte aux salariés.

Nous vous remercions de prendre acte que les informations ont été effectuées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 soit depuis moins de trois ans.

XX – PROCEDURE RELATIVE AUX LANCEURS D'ALERTE

Conformément aux dispositions légales, la société met en place une procédure pour recueillir les signalements effectués par les lanceurs d'alertes.

Cette procédure est portée à la connaissance des salariés de la société par la remise d'une note explicative à chacun d'eux, le signalement devra être effectué au supérieur hiérarchique ou au référent.

XXI – MISE EN PLACE DU REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLE (RGPD)

Nous vous rappelons que la société, comme toutes les sociétés, doit avoir mis en place au 25 mai 2018, les mesures relatives au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Dans ce cadre, il a été mis en place divers mesures nécessaires et chaque salarié doit être informé de l'utilisation qui est faite de ces données personnelles.

XXII – DROIT A LA DECONNEXION

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les entreprises de plus de 50 salariés ont l'obligation de mettre en place des mesures permettant d'assurer le droit à la déconnexion des outils numériques pour tous les salariés conformément à la loi 2016-1088 du 8 août 2016 et figure dans le code du travail à l'article L 2242-8 7^{ème}.

La mise en place du droit à la déconnexion fait l'objet d'une négociation avec les partenaires sociaux dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la qualité de vie au travail. La négociation porte sur les modalités d'exercice par le salarié de son droit à la connexion et la mise en place par l'entreprise des dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques.

MS

A défaut d'accord, la société devra élaborer une charte définissant les modalités d'exercice du droit à la déconnexion et prévoyant sa mise en œuvre à destination des salariés et du personnel d'encadrement, et ce, au plus tard le 31 décembre 2019.

XXIII – OBSERVATIONS DU COMITE D'ENTREPRISE

Nous vous informons que le Comité d'Entreprise a reçu tous les documents communiqués aux associés, les communications ayant été faites simultanément.

Conformément à l'article L 2323-8 du Code du travail, le texte des éventuelles observations du Comité d'Entreprise a été annexé au présent rapport.

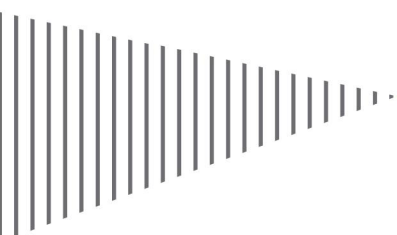
Les projets de résolutions qui vous sont soumis reprennent les principaux points de ce rapport, nous vous prions de bien vouloir les approuver, et nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.

Le Président :
Méril Sellan

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu
(tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du code de commerce)

Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
0 jour (Indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (Indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	27					8						
Montant total des factures concernées (préciser TTC)	295 539,22 €	36 904,84 €	78 630,49 €	82 587,38 €	3 756,00 €	201 878,71 €	400 134,96 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)	7,08%	0,88%	1,88%	1,98%	0,09%	4,83%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)							4,30%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues					0						0	
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)					0,00 €						0,00 €	
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel) ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : (préciser)					- Délais contractuels : (précisez)						
	- Délais légaux : (préciser)					- Délais légaux (préciser)						



A.R.P3

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Ernst & Young et Autres
Le Compans - Immeuble B
1, place Alfonse Jourdain
B.P. 98536
31685 Toulouse Cedex 6

Tél. : +33 (0) 5 62 15 43 43
www.ey.com/fr

A.R.P3

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société A.R.P3,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A.R.P3 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

💰 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

💰 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Toulouse, le 18 juin 2018

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Jérôme Guirauden

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF IMMOBILISÉ	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	18 295	4 788	13 507	15 186	1 679	11.06
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	18 295	4 788	13 507	15 186	1 679	11.06
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	855 490		855 490	1 152 387	296 897	25.76
	Autres créances	3 506 631		3 506 631	2 326 243	1 180 388	50.74
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités						
	Charges constatées d'avance (3)	111 664		111 664	52 836	58 828	111.34
	Total III	4 473 785		4 473 785	3 531 466	942 319	26.68
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 492 080	4 788	4 487 292	3 546 652	940 640	26.52

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2017 12		Exercice N-1 31/12/2016 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 50 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	50 000		50 000			
	Réserves						
	Réserve légale	5 000				5 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	14 402		308 678		323 080	104.67
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)		32 215		328 080		295 866	90.18
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	101 616		69 402		32 215	46.42
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques	20 000		20 000			
	Provisions pour charges	468 621		425 090		43 531	10.24
	Total III	488 621		445 090		43 531	9.78
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants	4 501		31 539		27 038	85.73
	Emprunts et dettes financières diverses	176		176			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
Comptes de Régularisation	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 522 827		1 246 516		276 311	22.17
	Dettes fiscales et sociales	1 697 694		1 700 274		2 580	0.15
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	671 856		53 654		618 201	NS
	Produits constatés d'avance (1)						
Total IV		3 897 055		3 032 160		864 895	28.52
Ecart de conversion passif (V)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		4 487 292		3 546 652		940 640	26.52

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an
 3 897 055
 3 032 160

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	8 621 341		8 621 341	10 351 497		1 730 157	16.71
Chiffre d'affaires NET	8 621 341		8 621 341	10 351 497		1 730 157	16.71
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			26 351	20 649		5 702	27.61
Autres produits			1 151	3		1 149	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			8 648 843	10 372 149		1 723 306	16.61
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			3 362 365	4 804 464		1 442 100	30.02
Impôts, taxes et versements assimilés			154 227	205 548		51 321	24.97
Salaires et traitements			3 492 732	3 525 957		33 225	0.94
Charges sociales			1 287 591	1 298 273		10 682	0.82
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 679	2 385		706	29.59
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions			46 203	125 100		78 897	63.07
Autres charges			384	4		379	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			8 345 181	9 961 731		1 616 551	16.23
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			303 662	410 417		106 755	26.01
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/201712	Exercice N-1 31/12/201612	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers Produits financiers de participations (3) Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	8 475	9 163	687	7.50
Total VI	8 475	9 163	687	7.50
2. Résultat financier (V-VI)	8 475	9 163	687	7.50
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	295 187	401 254	106 068	26.43
Produits exceptionnels Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	262 972	73 174	189 798	259.38
Total VIII	262 972	73 174	189 798	259.38
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	262 972	73 174	189 798	259.38
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX) Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	8 648 843	10 372 149	1 723 306	16.61
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	8 616 628	10 044 068	1 427 440	14.21
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	32 215	328 080	295 866	90.18

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
 : Redevance de crédit bail immobilier
 (3) Dont produits concernant les entreprises liées
 (4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

8 475
 9 163

Dossier N° ARP3 en Euros.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Provisions pour risques et charges :

Une provision est constituée lorsque la société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Les provisions à fin décembre 2017 ont été estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables.

Les autres provisions pour risques et charges correspondent aux litiges sociaux en cours.

Variations des capitaux propres :

- Capitaux Propres à l'ouverture : 69 402
- Augmentation de Capital : 0
- Distribution de dividendes : 0
- Résultat de l'exercice : 32 215
- Capitaux Propres à la clôture : 101 616

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Intégration fiscale :

La société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par la société ALYZIA HOLDING société immatriculée en France à Bobigny sous le RCS 552 134 975 depuis le 1er janvier 2012.

La convention d'intégration fiscale conclue avec ALYZIA HOLDING prévoit que la filiale calcule et comptabilise sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et règle sa dette d'impôt à ALYZIA HOLDING, société tête de Groupe.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 184 361 €. La société a demandé un préfinancement à BPI au titre de ce mécanisme.

Le préfinancement est réglé directement à Alyzia Holding. La société a décidé d'affecter ce crédit d'impôt au soutien de l'investissement, à la recherche et à l'innovation, ainsi qu'au développement de l'emploi.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	10.0000	5 000			5 000

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	455 355
Autres créances	102 236
Total	557 591

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 616
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 025 409
Dettes fiscales et sociales	1 384 665
Autres dettes	671 856
Total	3 083 546

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	111 664
Total	111 664

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

La société est engagée dans des contrats commerciaux avec des sociétés du groupe 3S/Alyzia, contrats dans le cadre desquels elle est client ou fournisseur. Ces contrats étant exclus de la liste des transactions liées notamment car conclus à des conditions normales de marché la société n'a pas à en donner le détail.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
PRESTATIONS ASSISTANCE EN ESCALE	8 621 341
Total	8 621 341

Répartition par secteur géographique	Montant
FRANCE	8 621 341
Total	8 621 341

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	3
Agents de maîtrise et techniciens	7
Ouvriers	79
Total	89

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	8 475	
Dont entreprises liées	8 475	

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 8 010 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 8 010.00€

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

Pour la clôture 2017 il a été décidé de retenir une provision pour les personnes dont le départ à la retraite est prévu dans les 12 prochaines années. Cette période de 12 ans correspond à la durée maximale estimée des renouvellements de contrat, étant entendu que le nouveau bénéficiaire du contrat reprend les engagements de retraite lorsqu'il reprend les salariés. Cette évolution méthodologique fait suite à la disparition du contrat liant Alyzia à Aéroports de Paris.

Une provision pour retraite d'un montant de 459 985€ est constituée, cette provision a été calculée par un actuaire indépendant.

La société applique la méthode générale.

La provision pour médailles de travail d'un montant de 8 636€ est estimée par ce même actuaire.

Les évaluations réalisées décrivent les passifs sociaux de la société. Elles comprennent la valeur actuelle probable des prestations futures à la date d'évaluation, la dette actuarielle à la date d'évaluation.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	40 003
60 à 64 ans	1 à 5 ans	16 306
52 à 59 ans	6 à 13 ans	403 676
moins de 52 ans	plus de 13 ans	
Engagement total		459 985

Hypothèses de calculs retenues

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer les obligations sont :

- Taux de revalorisation des salaires (y compris inflation) : 2%
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux d'actualisation : 2%
- Taux charges sociales : 40%
- Table de mortalité : table INSEE 2017

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
MERAINA	SASU	25 520 160	61 RUE CLAUDE BERNARD 75005 PARIS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Charges exceptionnelles - CH EXCEPTIONNELLE CLIENTS DOUTEUX	262 972	67180000
Total	262 972	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
REFACTURATIONS FORMATIONS	7 084
REMBOURSEMENT FONGECIF/CPAM	2 961
REMBOURSEMENT CVAE	13 633
Total	23 678

Désignation de l'entreprise :ARP3

Néant

*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice1		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développementTOTAL I					CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporellesTOTAL II					KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants		L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants		M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *			Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont Composants	M3		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV	8 005	KW		KX			
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	10 290	LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes					LK		LL		LM			
	TOTAL III					LN	18 295	LO		LP			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T		
		Autres participations					8U		8V		8W		
		Autres titres immobilisés					1P		1R		1S		
Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U		1V				
TOTAL IV					LQ		LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	18 295	0H		0J				

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développementTOTAL I		IN		C0		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporellesTOTAL II		IO		LV		LW		1X		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	8 005	MO	8 005	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	10 290	MU	10 290	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG		NH	18 295	NI	18 295	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		0U		M7		0W	
Autres participations		I0		0X		0Y		0Z			
Autres titres immobilisés		11		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières		12		2E		2F		2G			
TOTAL IV		13		NJ		NK		2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		14		0K		0L	18 295	0M	18 295		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : ARP3

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	1 051	QE	264	QF	(0)	QG	1 315
immobilisations	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	2 058	QM	1 415	QN	0	QO	3 473
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	3 109	QV	1 679	QW	0	QX	4 788
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	3 109	ØP	1 679	ØQ	0	ØR	4 788

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel			Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissement TOTAL I	M9	N1		N2			N3	N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8		P6			P7	P8		P9		Q1	
Terrains	Q2	Q3		Q4			Q5	Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	R1		R2			R3	R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8			S1	S2		S3		S4	
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6			S8	S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4		T5			T6	T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U3			U4	U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9			V1	V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7			V9	W1		W2		W3	
	Emballages récup.et divers	W4		W5			W7	W8		W9		X1	
TOTAL III	X2	X3		X4			X5	X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL						NM					NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
Total général (NP + NQ + NR)	NW				Total général (NS + NT + NU)		NY				Total général (NW - NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : ARP3

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	425 090	4Y	46 203	4Z	2 672	5A	468 621
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	20 000	5W		5X		5Y	20 000
	TOTAL II	5Z	445 090	TV	46 203	TW	2 672	TX	488 621
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
		- corporelles	6E		6F		6G		6H
		- titres mis en équivalence	O2		O3		O4		O5
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X
		- autres immobilisations financières(1)*	O6		O7		O8		O9
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	445 090	UB	46 203	UC	2 672	UD	488 621
Dont dotations et reprises		- d'exploitation		UE	46 203	UF	2 672		
		- financières		UG		UH			
		- exceptionnelles		UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Désignation de l'entreprise : ARP3

31/12/2017

[illegible]

8

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2017

Formulaire obligatoire (article 53
A du Code Général des Impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : ARP3

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	855 490		855 490					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	35 599		35 599					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	197 342		197 342					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	71 558		71 558					
	Groupe et associés (2)		VC	3 171 437		3 171 437					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	30 695		30 695					
	Charges constatées d'avance		VS	111 664		111 664					
	TOTAUX		VT	4 473 785	VU	4 473 785	VV				
	RENVIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD							
				VE							
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	4 501		4 501						
	à plus de 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	176		176						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 522 827		1 522 827						
Personnel et comptes rattachés		8C	963 137		963 137						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	731 591		731 591						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	2 967		2 967						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	671 856		671 856						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	3 897 055	VZ	3 897 055						
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Dossier N° ARP3 en Euros.